

**Sous-section 11.—Irrigation agricole**

**Alberta.**—Les eaux de surface en Alberta relèvent de la Couronne et sont administrées par l'Office des ressources hydrauliques subordonné à la loi des ressources hydrauliques. Tout ce qui concerne les eaux de surface en général, de même que l'inspection et l'autorisation de travaux détournant l'eau pour usage ménager, municipal, industriel, irrigation, énergie hydraulique et autres fins et l'octroi de patentes pour telles, relève de cet Office. Le Directeur des ressources hydrauliques à Edmonton est chargé de cette administration. La loi des districts d'irrigation de l'Alberta (S.R.A, 1942, c. 98) pourvoit à la formation de districts d'irrigation et autorise des emprunts au moyen de règlements consentis par les électeurs des districts.

En 1943, la superficie pouvant être desservie par les installations des 13 entreprises les plus importantes est estimée à 535,000 acres et la superficie arrosée, à 399,000 acres. En outre, 623 entreprises privées embrassent une superficie irrigable de 70,700 acres.

Un tableau, à la page 182 de l'Annuaire de 1941, donne les statistiques de chacun des principaux systèmes pour 1938 et 1939. De plus amples détails peuvent être obtenus du Directeur des ressources hydrauliques, à Edmonton.

**Colombie Britannique.**—En Colombie Britannique, les eaux de surface sont la propriété de la Couronne au nom de la province et sont administrées par la Branche des Droits hydrauliques du Ministère des Terres, subordonné à la loi du drainage, de l'endiguage et du développement et à la loi des fossés et cours d'eau.

L'application de la loi relève du Régisseur des droits hydrauliques.

Les ouvrages d'irrigation en Colombie Britannique sont moins considérables que ceux de l'Alberta. En 1941, 57 systèmes déclarent une superficie irrigable de 68,469 acres et une superficie arrosée de 44,560 acres. Un tableau, à la page 238 de l'Annuaire de 1940, donne les détails relatifs à chacune des entreprises. Des données plus récentes peuvent être obtenues du Régisseur des droits hydrauliques, Ministère des Terres, Victoria.

**Sous-section 12.—Statistiques agricoles internationales**

En raison de l'impossibilité d'obtenir les compilations de l'Institut International d'Agriculture à Rome, les statistiques de la production mondiale de céréales et de pommes de terre, du commerce du blé et de la farine et du nombre de bestiaux dans les principaux pays, lesquelles étaient autrefois publiées sous cette rubrique, ne peuvent être mises à jour.